



**ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE  
Relative aux constructions de type yourte ou installation similaire**

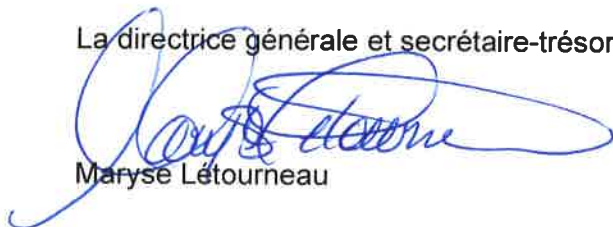
**AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté la résolution numéro 11340-04-2021, résolution de contrôle intérimaire, relative aux constructions de type yourte ou installation similaire. Cette résolution de contrôle intérimaire s'applique aux territoires non organisés de la MRC.

Que cette résolution de contrôle intérimaire peut être consultée sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie.

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE 15<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2021.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière,



Maryse Létourneau

